

**Délibération du Conseil Municipal****D.2024-009****Commune de LAUZERTE****ACTE : 3.5.3**

L'an deux mille vingt-quatre et le 07 Février 20h, le Conseil Municipal de LAUZERTE s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François LE MOING.

Etaient présents : MMES DENIS, MAZILLE, BASSO-GUICHARD  
MRS BERTHAUX, CAM, LE MOING, PIERASCO, ZULIAN

Procurations :

MME LARONDE A M. BERTHAUX A MME DENIS  
MME GAUCHET A MME BASSO-GUICHARD  
M. BAÏADA A M. CAM  
MME BOURCIER A MME MAZILLE

Excusé(e)s / Absent(e)s : M. BADOX, MME BOURCIER, MME NEGRE

Secrétaire : MME DENIS

Date de la convocation : 03/02/2024

Nombre de conseillers : 14 Nombre de présents : 8 Nombre de votants : 12

❖ **OBJET : VALIDATION DU NOUVEAU MODELE DE CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION DES SALLES COMMUNALES ET DEPARTEMENTALES PARTAGEES ET AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE LES SIGNER**

Monsieur le Maire signale au conseil que suite au rachat des bâtiments du gymnase et de la salle des fêtes par le département et à leur réouverture, il est nécessaire d'actualiser et de modifier les conventions d'utilisation des salles pour les activités associatives ou les activités d'intérêt général.

Monsieur le Maire souhaite soutenir les associations en mettant gratuitement à leur disposition les salles communales partagées.

Par ailleurs, conformément à la délibération N°D2024-007 de la convention signée avec le département de Tarn et Garonne, Monsieur le Maire est autorisé à signer les conventions de mise à disposition gratuite des salles dont le département de Tarn et Garonne est propriétaire pour les activités associatives ou les activités d'intérêt général. Cette mise à disposition des salles départementales est organisée par le personnel communal. Monsieur le Maire souhaite que cette mise à disposition des salles communales et départementales soit officialisée par une convention d'utilisation annuelle qui déterminera les jours et horaires d'utilisation des bâtiments pour chaque association.

Monsieur le Maire rappelle l'information donnée aux associations concernant le chauffage :

*Pour des questions de sobriété énergétique et en raison des coûts trop importants de chauffage, celui-ci ne sera plus allumé à l'exception de certains événements ou réceptions. Nous vous invitons donc à programmer vos festivités de préférence en dehors des périodes hivernales. Chaque demande pour bénéficier du chauffage sera étudiée au cas par cas et sera validée préalablement par l'équipe municipale.*

Cependant, Monsieur le Maire rappelle au conseil que la préfecture avait signalé précédemment que les deux salles situées à l'Eveillé (Sénéchaussée et Salle Amanda MILLS) n'étaient pas connues comme des Etablissements Recevant du Public.

Actuellement la mise en conformité ERP pour ces deux salles n'est toujours pas régularisée.

Après lecture du nouveau modèle type de la convention pour l'utilisation des salles, Monsieur le Maire, sollicite le conseil municipal pour l'autoriser à signer la convention ainsi que les éventuelles nouvelles demandes avec les utilisateurs suivants :

- La communauté de Communes

#### Les associations sportives

- L'association Lauzerte Aïkido
- L'association des Rainettes (AKI)
- Vivre Ensemble En Quercy (Badminton)
- L'association B'art'baKaDanse (Artisanat et Danse)
- Signes et Jeunesse (danse Africaine)
- L'association Être ici et maintenant (Sandrine Belleney (Yoga), Véronique Evrard (Do In), Fanny Agnès (Pilates)
- L'association Domaine Equestre
- L'association Club de Foot vétérans Lauzerte
- L'association Gravity Park
- L'association Gymnastique Volontaire Lauzerte
- L'association Club de Jardinage de Lauzerte
- Kaizen Santé 82 Helder Almeida
- L'association Lauzerte Country
- L'association Oasis en Séoune
- L'Association Pétanque Boulocoise Lauzertine
- L'Association Quercy Blanc Tennis de Table
- L'association Football Quercy Séoune
- Rugby QPS XV
- L'association Ufolep 82 (Activité Physique Adaptées)
- Volley Ball
- L'association Val'Harmonie (Taï Chi/Qi Kong)
- Ziaouley Music

#### Les associations culturelles et de loisirs

- L'Association Ecole de Musique Intercommunales Rue Bourbon
- Chamotte et Barbotine
- Isidore et Achille Cube / Théâtre de marionnettes et autres menteries
- Les Amis de la Médiathèque
- Les Amis de Lauzerte
- L'AME
- L'ASAPPL
- Les Anges Gardiens
- Quercimages
- Traces et Diagonales
- La Colline Enchantée
- Le Comité des Fêtes de Pont Fourcat
- Le Comité des Fêtes de Lauzerte
- L'Association Place aux Nouvelles
- Opale
- Terre Neuve du Sud-Ouest
- Metalk'Art
- Amicale des vétérans Lauzerte QPS XV

Les associations sociales, médico-sociales d'insertion et d'entraide

- L'association ADPSPA (Formation professionnelle pour Adulte)
- L'association Quercy Pays de Serres (Accompagnement Bénéficiaire RSA)
- L'association ADMR
- Aider
- Les Restaurants du Cœur
- Equipe de soins primaires de Lauzerte
- Le CESSAD de Moissac
- L'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Lauzerte
- Soliha
- Brain-Up
- Présent.e.s !
- La Mutualité Française
- Etablissement Français du Sang (collecte du sang)
- M2P Midi-Pyrénées Prévention
- Le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles

Les associations nature et environnement

- Le Club de Jardinage de Lauzerte
- Le Goujon Lauzertin
- Les Amis des Chats
- Les Chats du Quercy
- L'Association de Chasse de Lauzerte

Les associations enfances

- L'Association Lil'oz enfants du Quercy (Relais des Assistants Maternels et Accueil Parents)
- APE du Collège de Lauzerte
- APE des écoles de Lauzerte
- Quercy Loisirs
- L'ALEJ

Les économiques

Lauzert'in

La Petite Gandilhonne

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **VALIDE :** le nouveau modèle de convention de mise à disposition des salles communales et départementales partagées.
- 
- **ACCEPTÉ :** la proposition de Monsieur le Maire de signer les conventions correspondantes avec les différents utilisateurs susnommés ainsi que leurs éventuelles nouvelles demandes afin qu'ils puissent continuer à proposer leurs activités dans les salles communales ;
- **CHARGE :** Monsieur le Maire ou son représentant, en son absence, à procéder à toutes les démarches et formalités administratives nécessaires.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

François LE MOING